



**HAL**  
open science

## L'eau à Meaux au Moyen Âge

Mickaël Wilmart

► **To cite this version:**

Mickaël Wilmart. L'eau à Meaux au Moyen Âge. Bulletin de la Société historique de Meaux et sa région, 2013, 10, pp.105-124. halshs-00994299

**HAL Id: halshs-00994299**

**<https://shs.hal.science/halshs-00994299>**

Submitted on 21 May 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'eau à Meaux au Moyen Âge

Mickaël Wilmart<sup>1</sup>

Dès l'Antiquité, les auteurs ont associé étroitement développement urbain et capacités hydrographiques. « Ce sont les eaux qui font la ville », notait Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle*<sup>2</sup>. De fait, la description d'une ville se doit de comporter un éloge aux douceurs fluviales. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, dans sa *Vita Sancti Blandini*, Foulcoie de Beauvais attribue à la Marne les bienfaits nécessaires à de grasses prairies<sup>3</sup>, proposant à la cité meldoise une fertilité salvatrice. Quelques décennies plus tard, composant avec d'inévitables *topos*, le géographe arabe Al-Idrîsî dépeint Meaux comme une ville « où l'eau est abondante, les vignobles excellents, les champs cultivés contigus et le sol extrêmement fertile »<sup>4</sup>. Encore au XVI<sup>e</sup> siècle, porteur involontaire de l'écho de ses prédécesseurs, Pierre Ronsard ne peut que lier les méandres de la rivière à l'espace urbain :

Icy fuyant ta ville périlleuse,  
Je suis venu près de Marne l'Isleuse,  
Non guère loin d'où le cours de ses eaux  
D'un bras fourchu baigne les pieds de Meaux.<sup>5</sup>

Ces portraits rapidement esquissés sont certes des jeux littéraires, mais ils intègrent cependant une réalité tangible. Les vues cavalières du début du XVII<sup>e</sup> siècle montrent toutes une cité entourée par les eaux. La Marne poursuit sa course par deux lits bien distincts : le cours actuel séparant le quartier du Marché du reste de la ville et celui du Brassat, aujourd'hui disparu du paysage urbain, dessinant un long méandre pour ceindre les faubourgs septentrionaux et venir se blottir aux pieds des coteaux de la Justice, de Crégy et du Blamont, avant de rejoindre, non loin du château comtal, les eaux qui ont choisi le chemin le plus court. A ces deux chenaux s'ajoutent les dérivations creusées par les hommes pour renforcer la défense de la ville et,

---

<sup>1</sup> École des hautes études en sciences sociales – Centre de recherches historiques : Groupe d'archéologie médiévale.

<sup>2</sup> Cité par Jean-Pierre Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 97.

<sup>3</sup> Foulcoie de Beauvais, *Vita Sancti Blandini*, v. 332-333.

*Meldis Materna dulcedine, grata superna,  
Materna grata, cui sunt florentia prata*

Texte publié dans : Albert Poncelet, « Vita Sancti Blandini, saecula VII anachoretæ Brigensis auctore Foulcoio Bellovacensi », *Analecta Bollandiana*, t. VII, 1888, p. 145-166.

<sup>4</sup> Idrîsî, *La première géographie de l'Occident*, éd. H. Bresc et A. Net, Paris, Flammarion, 1999, p. 422-423.

<sup>5</sup> Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, t. VI, éd. P. Blanchemain, Paris, Librairie A. France, 1866, p. 345.

aussi, faciliter la circulation des embarcations : le fossé Cornillon, devenu canal, qui fait du Marché une île depuis 1235, et les fossés de la ville serrant de près les fortifications antiques et médiévales. Cet ensemble rend possible toute une économie fluviale où se côtoient exploitation des ressources halieutiques, utilisation de la force hydraulique par les moulins et circulation commerciale<sup>6</sup>. Bien qu'incontournable dans la compréhension de l'entité urbaine, cette économie ne saurait résumer à elle seule la question de l'eau. Cette dernière touche indubitablement l'ordre domestique et politique. Au quotidien, ou de façon périodique, la gestion des eaux demande des décisions, des compromis, des règlements, des structures et des aménagements qui permettent à chacun d'y accéder ou de s'en protéger. Puits, sources, canalisations et fontaines sont des éléments de confort qui facilitent la vie de la population urbaine, mais cette dernière est aussi menacée par les eaux usées, victimes de pollutions résultant de l'activité humaine, et par le caractère tumultueux d'une rivière qui sait se faire menaçante quand les aléas climatiques réveillent ses velléités à envahir la plaine alluviale.

## **L'eau domestique**

Bien que peu étudiée faute d'un corpus adéquat, l'eau reste un élément central de la consommation humaine au Moyen Âge, comme dans toutes les sociétés<sup>7</sup>. En tant qu'espace de vie, la maison constitue le cadre quotidien de la gestion ordinaire de l'eau que celle-ci soit consommée comme boisson, employée en cuisine, mise à profit dans le cadre d'une production artisanale ou encore utilisée pour l'hygiène corporelle et domestique, mais aussi quand elle est vue comme un élément nuisant à la solidité des édifices.

### *Les puits*

Les puits<sup>8</sup> paraissent se poser en point d'accès idéal à une eau plus ou moins potable pour la domesticité. Le geste est en tout cas établi par la documentation, sans qu'on puisse sortir de

---

<sup>6</sup> Pour une analyse de cette économie, voir Mickaël Wilmart, *Meaux au Moyen Âge. Une ville et ses hommes du XIIe au XVe siècle*, Montceaux-lès-Meaux, Editions Fiacre, 2013, p. 333-349.

<sup>7</sup> Par exemple, Marcello Montanari, « Il sapore dell'acqua », dans *L'acqua nei secoli altomedievali, Congrès de Spolète, 12-17 aprile 2007*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2008, p. 779-803 ; Paolo Squarriti, *Water and society in early medieval Italy, AD 400-1000*, Cambridge, Cambridge university Press, 1998, p. 10-43 ; J.-P. Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge...*, p. 219-226.

<sup>8</sup> Sur les puits au Moyen Âge, voir Danièle Alexandre-Bidon, « Archéo-iconographie du puits au Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècle) », *L'Eau dans la société médiévale. Enjeux, fonctions, images*, dir. F. Piponnier, *Mélanges de l'École française de Rome*, 104, 2, 1992, p. 519-543. Sur l'eau domestique, on renverra à l'article du même

l'hypothèse concernant l'étendue de son usage. Ainsi, en 1410, à la suite d'un procès concernant le partage des biens de l'Italien Antoine Layol, sa chambrière meldoise, avec qui il « s'est esbattu tellement [...] que elle en a eu de beaulx enfans », reçoit une série d'ustensiles devant servir de base matérielle à son installation dont « deux bassins, l'un à puisier l'eau et l'autre à barbier »<sup>9</sup>. Micheline Baulant a toutefois émis quelques doutes sur la généralisation des puits privés à Meaux à l'époque moderne. En se basant sur une analyse sérielle des inventaires après-décès meldois, elle note une augmentation de la mention de puits privés entre la fin du XVII<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et estime qu'on arrive alors à un puits dans une maison sur deux<sup>10</sup>. Si l'état de la documentation médiévale ne permet pas une étude quantitative sur les installations domestiques, elle laisse entrevoir une typologie de l'existant. On peut alors distinguer des puits dont l'usage est clairement privatif et des puits partagés par des réseaux de voisinage plus ou moins élargis.

On rencontre des puits n'appartenant qu'à une seule maison dans tous les quartiers de la ville, y compris ceux dont l'habitat est relativement dense. Ainsi, dans la paroisse Saint-Christophe, en 1482, les titres d'une maison où pend l'enseigne des Trois pucelles, donnant sur la rue de la Cordonnerie et la rue Darnetal, signalent que l'immeuble possède cave et « puy »<sup>11</sup>. Elle appartient alors à Jean Mathieu, bachelier en droit et étudiant à l'université de Paris, et à ses deux sœurs vivant chez leurs maris respectifs à Dammartin-en-Goële et à Crécy. Bien que située en plein cœur d'un quartier artisanal, ce que confirme la mention d'un potier d'étain comme voisin, le statut social des propriétaires est peut-être plus élevé que la moyenne, Jean Mathieu étant appelé quelques années plus tard à exercer l'office de garde du scel de la prévôté de Meaux. Tel n'est pas le cas d'une autre maison, où pend pour enseigne le Lion d'or, donnant sur une rue voisine, celle de Saint-Christophe, occupée par Jean Louvet, tonnelier, dont un rapport de visite pour réparation en 1495 décrit le bâtiment assez

---

auteur, « L'eau et l'hygiène », *Cent maisons médiévales en France (du XII<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). Un corpus et une esquisse*, dir. Y. Esquieu et J.-M. Pesez, Paris, CNRS éditions, 1998, p. 115-125, dans lequel on trouvera de nombreux points de comparaisons avec les points développés dans notre étude.

<sup>9</sup> Edouard Maugis, *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens extraits des registres du Parlement de Paris et du Trésor des Chartes*, t. II, Paris, Picard, 1914, p. 81-83. Pour une mise en contexte de ce procès concernant un des financiers italiens installés à Meaux au début du XV<sup>e</sup> siècle, voir M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 251-254.

<sup>10</sup> Micheline Baulant, *Meaux et ses campagnes. Vivre et survivre dans le monde rural sous l'Ancien Régime*, éd. A. Schweitz, G. Béaur et A. Varet-Vitu, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 353-354, réédition de son article « Pratiques de l'eau dans la Brie des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Ethnologie française*, vol. XX, n° 2, 1990, p. 213-224. Il faut toutefois souligner ici les limites de la source utilisée, les inventaires après-décès, François Pignonier notant pour Dijon que les puits n'ont aucune raison d'y apparaître, ne faisant pas partie du mobilier qui est le principal objet de l'élaboration de ce type d'acte (François Pignonier, « Les Dijonnais et l'eau à la fin du Moyen Âge », *L'Eau dans la société médiévale. Enjeux, fonctions, images*, dir. F. Pignonier, *Mélanges de l'École française de Rome*, 104, 2, 1992, p. 481-494).

<sup>11</sup> Arch. nat. : S 90 A.

précisément pour permettre d'en comprendre l'agencement<sup>12</sup>. Parmi une longue liste de travaux à effectuer, on relève deux toises de murs à refaire au puits et deux autres pour son « manteau », ce qui tend à indiquer que le puits serait couvert<sup>13</sup>.

Il est difficile de trancher sur la question de la généralisation des puits privés à l'époque médiévale. On peut toutefois émettre l'hypothèse que l'initiative individuelle pour leur creusement était plus répandue qu'un accord collectif. En effet, les puits communs sont le plus souvent le résultat du partage d'une propriété. Ainsi, en 1438, le contrat de vente d'une mesure<sup>14</sup> dans le faubourg Sainte-Céline, par Renaud Bouvet, laboureur, décrit les conséquences du partage de la succession de son cousin Simon Aubemasle, lui aussi laboureur. Celui-ci, mort sans enfant, a laissé à Renaud Bouvet et sa sœur Marie une propriété qui se trouve maintenant divisée en deux, y compris le puits puisque Renaud Bouvet est en possession de la « moitié du puis et des auges en pierre dudit puis »<sup>15</sup>. Si ce dernier semble ici situé dans la cour, ne posant pas de problème d'accès particulier, la situation peut se compliquer si le point d'eau se trouve dans un autre bâtiment. En 1480, le bail d'un apprentis accolé à l'église de l'hôtel-Dieu au bourrelier Gilles Garnot comporte une clause concernant le puits qui est à l'intérieur<sup>16</sup>. Celui-ci est en effet mis en commun avec les occupants de l'hôtel voisin du Pot d'étain et Gilles Garnot doit alors faciliter l'accès au puits par une fenêtre, les frais d'entretien étant répartis entre les usagers. Ce type d'accord n'est pas nouveau, comme en témoigne un acte de 1238 transcrit dans les cartulaires du chapitre cathédral<sup>17</sup>. Cette charte définit les règles de communauté d'un puits, rue de Chaage<sup>18</sup>, dont l'accès est partagé entre une maison appartenant aux chanoines et celle d'Hervé Le Baube. Ce dernier est le propriétaire du terrain sur lequel se trouve le puits et il doit laisser ouverte la porte de la *ruella*<sup>19</sup> pour favoriser le passage et entretenir une ouverture dans le mur pour que ses voisins puissent puiser l'eau nécessaire. La servitude ainsi définie accompagnera, dans les décennies suivantes, l'évolution de la toponymie et aboutira à la dénomination « rue du puits

---

<sup>12</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : G 129. Voir M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 300.

<sup>13</sup> Pour l'époque moderne, M. Baulant, *Meaux et ses campagnes...*, p. 356 distingue, elle aussi, des puits couverts et des puits ouverts, sans recouper la géographie proposée par Jean-Michel Desbordes, « Les types de puits dans l'Est de la région parisienne », *Bulletin folklorique d'Île-de-France*, n° 5, 1969, p. 112-114.

<sup>14</sup> C'est-à-dire un terrain où se trouvait un bâtiment (ici une grange et une étable).

<sup>15</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : 9 Hdt B 75.

<sup>16</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : 9 Hdt B 48.

<sup>17</sup> Méd. de Meaux : ms. 63, p. 180 ; ms. 64, p. 58 ; ms. 65, p. 92.

<sup>18</sup> Les maisons citées dans l'acte se situaient aux environs du carrefour actuel de la rue de Chaage et de la rue Georges Lugol, comme le montre Olivier Bauchet dans son approche documentaire de la fouille du 44, rue de Chaage : *Île-de-France, Seine-et-Marne, Meaux, 44 rue de Chaage*, rapport de diagnostic, dir. David Couturier, INRAP Centre-Île-de-France, juillet 2012, p. 53.

<sup>19</sup> Il serait logique de traduire *ruella* par ruelle. Toutefois l'utilisation de ce mot dans la documentation meldeoise se rapporte toujours à une voie privée, plutôt qu'à une petite rue.

de Chaage »<sup>20</sup>. On peut sans doute déduire que le fait de donner un nom à un puits induit son caractère collectif, à l'instar du « bon puis » signalé, en 1482, rue de Coucy, dans le faubourg Sainte-Céline<sup>21</sup>. L'acte royal autorisant le chapitre à reconstruire le cloître après la révolte de 1358 mentionne également un puits du cloître<sup>22</sup>, même si on peut raisonnablement penser qu'un certain nombre de maisons canoniales possédaient leur propre point d'eau.

En dépit des contentieux de voisinage qu'elle peut provoquer, la mise en commun d'un puits a l'avantage de réduire les frais d'entretien. On l'a vu pour la maison du tonnelier Jean Louvet, le cuvelage et l'éventuel manteau réclament plus ou moins régulièrement l'intervention d'un maçon pour des réfections. Les comptes de l'hôtel-Dieu mettent en lumière d'autres frais annexes. En mars 1527, l'établissement verse ainsi 5 sous à un serrurier pour « raccors sur la poulle du puis »<sup>23</sup>. La corde permettant de puiser l'eau est également renouvelée régulièrement. Celle du puits de la cour basse de l'hôtel-Dieu est changée en janvier 1527 (5 sous 4 deniers pour une longueur de huit toises) et en septembre de la même année (2 sous 9 deniers pour sept toises et demi)<sup>24</sup>. La corde du puits de la cour haute n'est l'objet que d'une dépense en octobre 1526, ce qui peut laisser penser que le premier est plus utilisé que le second<sup>25</sup>. Autre frais, le curage ne nécessite pas forcément d'appel à une main d'œuvre spécialisée, même s'il peut s'effectuer aux risques et périls de celui qui descend dans le puits, comme le rapporte Bernard Palissy dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle :

Au grand marché de Meaux en Brie en la maison des Gillets, l'un voulut curer un puits, et pour ce faire le premier qui y descendit mourut soudain au fond dudit puits, et fut envoyé un autre pour sçavoir la cause, pourquoy iceluy ne disoit aucune chose, et mourut comme l'autre ; il en fut renvoyé encore un qui descendit jusques au milieu ; mais là estant se print à crier pour se faire tirer diligemment, ce que fut fait, et estant dehors se trouva si malade qu'il travailla beaucoup à sauver sa vie.<sup>26</sup>

---

<sup>20</sup> Voir les conclusions d'Olivier Bauchet citées *supra*.

<sup>21</sup> Arch. Nat. : S 4853 B.

<sup>22</sup> Toussaints Du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. II, Paris, Gandouin et Giffart, 1731, pièce justificative 746.

<sup>23</sup> André Endrès, « Alimentation d'assistance à l'hôtel-Dieu de Meaux en 1527 », *Bulletin philologique et historique jusqu'à 1610. Actes du 93<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes. Les problèmes de l'alimentation*, t. I, Paris, 1971, p. 209-256, mention p. 236.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 231 et 254.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 220. Il est en effet courant de changer la corde d'un puits au moins deux fois par an. C'est le cas par exemple à la commanderie templière de Payns, près de Troyes (Mickaël Wilmart, « Salariés, journaliers et artisans au service d'une exploitation agricole templière. La commanderie de Payns au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *L'économie templière en Occident. Patrimoines, commerce, finances*, dir. A. Baudin, G. Brunel et N. Dohrmann, Langres, Editions Dominique Guéniot, 2013, p. 273-293, mention p. 287). Notons que la longueur de la corde donne une idée de la profondeur du puits : entre 7 et 8 toises à l'hôtel-Dieu de Meaux, 15 toises à Payns.

<sup>26</sup> Palissy (Bernard), *Discours admirables, de la nature des eaux et fontaines...*, Paris, Martin Le Jeune, 1580, p. 6-7. Ils ont été victimes d'un gaz toxique stagnant au fond du puits, un danger bien connu des puisatiers.

Le coût du creusement et l'entretien pose évidemment la question de la généralisation du puits dans la population urbaine. Celui-ci est-il réservé à certaines classes sociales ? Si certains historiens ont émis à juste titre cette hypothèse, il faudrait avoir les matériaux suffisants pour répondre de façon pertinente à cette question pour Meaux. En effet, la lecture de l'économie immobilière n'est pas évidente. Selon les périodes, la construction d'une maison et de ses dépendances peut être le fait du lotisseur et seul l'entretien revient au preneur du bail. Parfois, le tenancier s'engage à effectuer des modifications à l'immeuble baillé. Il est en tout cas toujours tenu à un entretien régulier. Une fois le puits creusé, les menues réparations ne sont que périodiques et peuvent même attendre une action en justice du bailleur, comme dans le cas de la maison de Jean Louvet. Il devient alors délicat de lier possession d'un puits et rang social, la présence d'un point d'eau dans la cour ou la maison pouvant résulter de l'initiative d'un promoteur antérieur. Il a pu exister certains puits publics, comme dans d'autres villes telles Laon, Paris, Provins, Reims, Senlis ou Soissons<sup>27</sup>. On n'en connaît pas pour Meaux, mais la municipalité reste soucieuse de fournir à la population un accès public à l'eau. En 1485, elle installe une avancée en bois et des poulies sur le Pont roide pour permettre aux habitants de puiser dans la Marne<sup>28</sup>. Le transport de l'eau au domicile est alors effectué par un membre du foyer, un domestique ou encore un porteur. Si on n'en a pas de mention pour le Meaux médiéval, le métier existait dans les campagnes briardes comme le montre le récit du huitième miracle de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus, mettant en scène un adolescent de Vaudoy-en-Brie, Thomas, qui, ayant recouvré la vue, « aloit il as puis de la vile à l'iaue et treoit l'iaue et la portoit as mesons des gens de la vile de Vouday »<sup>29</sup>.

### *Autres aménagements intérieurs*

Si le puits peut être considéré comme courant, certains aménagements intérieurs sont clairement liés à un prestige social. L'utilisation de l'eau dépasse alors l'ordinaire et on peut parler de grand confort, voire de luxe. L'hôtel particulier de Guillaume de Marchières en 1376 en est un parfait exemple<sup>30</sup>. L'homme, alors à la fin de sa vie, est un personnage important de la scène politique locale. Juriste de profession, il a représenté la ville aux Etats généraux de

---

<sup>27</sup> André Guillerme, « Puits, aqueducs et fontaines : l'alimentation en eau dans les villes du Nord de la France (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », *L'eau au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1985, p. 187-200 (*Senefiance*, 15).

<sup>28</sup> Méd. de Meaux : ms. 86, p. 301. Si, au début, des cordes sont mises à disposition, elles sont rapidement remplacées par des chaînes.

<sup>29</sup> Guillaume de Saint-Pathus, *Les miracles de saint Louis*, éd. Percival B. Fay, Paris, Honoré Champion, 1931, p. 30. Sur le parcours de Thomas de Vaudoy, voir Mickaël Wilmart, « Les aveugles dans le diocèse de Meaux à la fin du Moyen Âge », *Sciences et médecine en Brie des origines à nos jours. Actes du colloque de Meaux, 20 novembre 2010*, éd. D. Blanchard, J. Blanchard et P. Charon, Meaux, S. H. M. R., 2012, p. 126-147.

<sup>30</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 299, à partir de Arch. dép. de Seine-et-Marne : 22 Hdt B 4.

1356 et est l'un des principaux artisans du parti navarrais à Meaux avec Jean Rose<sup>31</sup>. Située à proximité du château, sa demeure possède une cour devant et un jardin derrière qui descend jusqu'au bord de la Marne. Parmi les pièces de la maison, à côté des chambres et salle, il faut noter la présence d'une cuisine, de « chambres aisées » (latrines) et surtout d'étuves, aménagement réservé aux grandes fortunes. Ces dernières constituent sans doute l'élément le plus luxueux de l'immeuble. Leur présence, destinée à l'hygiène et à la détente, nécessite en effet des adductions permettant la conduite de l'eau et les structures nécessaires pour la chauffer. Peu de maisons meldoises doivent alors comporter un tel système, d'où l'existence d'étuves publiques, à la fois lieu d'hygiène et de débauche<sup>32</sup>. Les plus anciennes mentionnées le sont rue Poitevine (actuelle rue des Ursulines) qui porte un temps le nom de rue des Etuves, puis des Vieilles étuves, en 1415, quand de nouvelles sont installées rue de la Juiverie<sup>33</sup>.

Les latrines, évidemment plus courantes, si elles touchent directement à l'hygiène, ne concernent que de loin la question de l'eau, la plupart étant sèches. Il faut par contre nous arrêter sur la présence de cuisines dans les maisons. Celles-ci ne sont pas toujours mentionnées dans les actes notariés, même si le terme « bouge » peut recouvrir la même réalité. On en trouve cependant dans plusieurs maisons, telle encore une fois celle du tonnelier Jean Louvet, mais aussi, en 1515, dans une maison, rue du Château, dont les salles basses et une petite cuisine sont baillées par l'hôtel-Dieu à Saturnin Le Clicot<sup>34</sup>. Le « bouge », terme ambigu pouvant désigner une cuisine ou une salle à manger, est également signalé plusieurs fois, un acte de 1284 étant sans ambiguïté sur la terminologie puisque il distingue le bouge de la *aula* dans une maison proche de la cathédrale<sup>35</sup>. Il reste à éclaircir ce qu'on entend alors par cuisine et si cette terminologie inclut un accès à l'eau. On peut effectivement penser, qu'outre un point de cuisson sous la forme d'un foyer aménagé, une cuisine comporte au minimum un évier ou une citerne pour entreposer provisoirement l'eau nécessaire à l'élaboration des plats. Il est probable qu'elle se situe aussi à proximité du puits. Par contre, la présence de canalisation permettant l'alimentation d'une fontaine intérieure doit être exceptionnelle. Salle réservée à une fonction précise, la cuisine n'est certainement pas le lot de toutes les habitations médiévales souvent avaries en espace. Sa présence ne peut toutefois être exclusivement reliée à la question de l'eau.

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>32</sup> André Guillerme, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques. Nord de la France, fin IIIe-début XIXe siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1983, p. 115-121 ; J.-P. Leguay, *L'eau dans la ville au Moyen Âge...*, p. 227-240.

<sup>33</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 290.

<sup>34</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : 9 Hdt B 41.

<sup>35</sup> Méd. de Meaux : ms. 63, p. 289.



### *Eviter le péril en la demeure*

Si la présence de l'eau dans une maison est un élément de confort non négligeable, une mauvaise gestion des eaux extérieures, notamment des eaux de pluie, met indubitablement la maison en danger.

Les rapports de visite d'experts sont sans équivoque à ce sujet, montrant du doigt là une « costière » (murs mitoyens) « maintenant pourie pour sa moitié »<sup>36</sup> ou des murs à refaire faute d'entretien. Une maison temporairement en ruine menace également ses caves. Après l'incendie de 1358, les délais pour la reconstruction sont parfois longs et menacent les salles situées en sous-sol qui continuent d'être utilisées, comme en témoigne, en 1379, l'affaire qui oppose l'hôtel-Dieu à Perronnet, veuve de Jean Ponciart, bourgeois de Meaux. Ce dernier et son épouse avaient confié, en 1374, la réédification d'une maison, rue Saint-Christophe, à un couvreur de tuiles qui n'avait pas tenu ses engagements et s'était déchargé de ses responsabilités en donnant le bail du terrain à l'hôtel-Dieu. Or, si la maison est en état de masure, la cave est toujours occupée par le gendre des Ponciart et l'urgence des travaux est expressément liée au fait qu'il faut au moins « soutenir et maintenir une couverture » afin que la cave « n'en empirat en aucune manière »<sup>37</sup>. Le plus souvent en colombages, donc construites en matériaux périssables, les maisons doivent absolument être tenues à l'abri de l'eau pour durer. Leur toit est donc systématiquement doté de gouttières permettant la protection des murs et, sans doute dans certains cas, la récupération de l'eau de pluie à l'usage de la maisonnée. Cette dernière pratique n'est cependant pas attestée à Meaux. Toute visite d'expert, compte de réparation ou accord de voisinage comporte toutefois bien une mention de ces gouttières. Ainsi, le charpentier chargé de dresser un état des réparations à effectuer dans une maison de la rue Poitevine en 1403 note « une goutiere de toise et demye de long qui detourne l'eaue de pluie de la murelle » et une autre « toise de goutiere qui traversera » l'escalier extérieur de l'étable<sup>38</sup>. En 1385, le projet de reconstruction du moulin des Hospitaliers, sur le Pont Roide, débouche sur un accord entre le prieur de France et l'abbé de Saint-Faron, propriétaire du moulin voisin, qui contient une clause obligeant le maître d'œuvre à mettre « goutieres sur leur dit mur », à l'instar du chapitre cathédral sur l'autre

---

<sup>36</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : G 129.

<sup>37</sup> Arch. dép. de Seine-et-Marne : 9 Hdt A 5, p. 242-248. Voir une analyse détaillée de l'affaire dans M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 169.

<sup>38</sup> Arch. dép. Seine-et-Marne : 9 Hdt B 51.

moulin mitoyen<sup>39</sup>. En 1425-26, le même dispositif d'écoulement des eaux de pluie est prévu lors de la construction d'une « loge à faire guet » sur la tour de Coutances, au Marché<sup>40</sup>.

## **Conduire l'eau des coteaux à la ville**

Si posséder un point d'eau dans sa maison constitue bien un confort, l'investissement n'est rien à côté des adductions d'eau que seuls sont capables de financer les établissements ecclésiastiques et la municipalité<sup>41</sup>. La chose n'est pas nouvelle, comme le montrent la découverte récente d'un aqueduc gallo-romain et les nombreuses canalisations antiques mises à jour par l'archéologie préventive<sup>42</sup>.

### *La gestion de l'eau des établissements religieux*

On connaît la capacité des monastères à entreprendre d'importants aménagements pour conduire l'eau jusque dans ses murs<sup>43</sup>. A Meaux, pour l'époque médiévale, deux exemples viennent illustrer l'investissement des établissements réguliers dans des adductions d'eau : l'abbaye Saint-Faron et le couvent des Cordeliers.

Installée à l'intérieur du grand méandre du Brasset, l'abbaye Saint-Faron a choisi très tôt de capter les sources des coteaux septentrionaux pour s'alimenter en eau. La tradition attribue à l'abbé Renaud (1213-1234) d'importants remaniements des bâtiments monastiques<sup>44</sup>, ainsi qu'à son successeur Milon Botet (1234-1254)<sup>45</sup>. En moins d'un demi-siècle, ces deux prélats font reconstruire l'église, le cloître, le réfectoire, le chapitre et le dortoir, transformant Saint-Faron en édifice gothique. Renaud aurait alors commandité une installation alimentant en eau le cloître, le réfectoire et le logis abbatial. A la porte du cloître, il « fit mestre une pierre d'une prodigieuse grandeur » (supprimée en 1643) pour que les moines puissent s'y laver les mains et sans doute faire leurs ablutions. Une fontaine jaillit alors au milieu du réfectoire et dans une

---

<sup>39</sup> Arch. nat. : S 5188 A

<sup>40</sup> *Comptes du temporel de l'évêché de Meaux, 1425-1426*, éd. P. Parfouru, Paris, Picard, 1900, p. 41.

<sup>41</sup> On pourrait y ajouter le château comtal, mais on ne dispose que peu d'éléments à son sujet. Pour un exemple voisin d'alimentation en eau d'un ensemble castral, voir François Blary, « L'approvisionnement et les structures en eau du château de Château-Thierry (Aisne) aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Revue archéologique de Picardie*, 2006, p. 127-137.

<sup>42</sup> On se reportera utilement à la synthèse provisoire d'Olivier Bauchet, David Couturier et Nathalie Paccard, « Les adductions de Meaux. Rapprochement des sources archéologiques et textuelles », *Archéopages*, n°32, avril 2011, p. 72-79 qui se concentre essentiellement sur l'Antiquité et l'époque moderne, les données médiévales étant trop rares.

<sup>43</sup> *L'hydraulique monastique. Milieux, réseaux, usages*, dir. L. Pressouyre et P. Benoit, Paris, Editions Creaphis, 1996, 516 p.

<sup>44</sup> Méd. de Meaux : ms. 81, p. 105 ; Damien Blanchard et Christophe Lefebvre, « Une histoire de l'abbaye Saint-Faron de Meaux attribuée à Dom Jacques Fortet, bénédictin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire et d'art de la Brie et du pays de Meaux*, 2000, p. 95-127, notice p. 114.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 114 ; T. du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux...*, t. I, p. 586.

salle du logis abbatial<sup>46</sup>. Si on ne peut la vérifier, la datation de ces travaux apparaît exacte puisque les bâtiments construits réclament une alimentation en eau pour répondre à l'exigence d'un certain confort. On peut penser que les adductions n'évoluent pas jusqu'à l'époque moderne. Un accord de 1629 entre le couvent de la Visitation et l'abbaye Saint-Faron pourrait alors indiquer l'origine de cette eau. L'acte porte en effet sur le partage de la fontaine alimentant Saint-Faron, le nouvel établissement désirant s'appuyer sur les canalisations déjà existantes pour s'approvisionner en eau. Il est alors décidé de brancher le réseau du couvent de la Visitation sur celui de Saint-Faron, l'acte précisant que la source captée se trouve dans une vigne des coteaux septentrionaux<sup>47</sup>. S'agit-il de la même source captée au XIII<sup>e</sup> siècle ? Rien ne l'indique vraiment, on ne peut ici qu'en émettre l'hypothèse. On doit toutefois se méfier d'une possible évolution du réseau hydrographique capillaire de ces collines. De plus, l'abbaye Saint-Faron ayant eu à souffrir des vicissitudes de la guerre de Cent ans, il est possible que de profondes modifications dans son réseau d'alimentation aient été nécessaires. Les coteaux du nord de la ville constituent de toute évidence une réserve d'eau essentielle pour la ville, tant à l'époque médiévale qu'à l'époque moderne<sup>48</sup>, et suscitent l'intérêt des établissements religieux. L'installation des Cordeliers dans le faubourg Sainte-Céline s'accompagne ainsi d'une recherche immédiate d'un point d'eau pour alimenter le couvent. Dom Toussaints Du Plessis signale l'existence d'un acte de l'évêque Pierre de Cuisy, malheureusement perdu et mal daté par le Mauriste<sup>49</sup>, imposant un accord aux franciscains et aux religieux du prieuré Sainte-Céline sur le partage de la « Sainte Fontaine », qui prend par la suite le nom de « fontaine des Cordeliers » et qui est en fait une source coulant depuis le coteau de la Justice. Les frères mineurs viennent alors de s'installer puisque la première mention de leur présence à Meaux date de 1234 et que la tradition rapporte qu'ils ont obtenu le terrain destiné à les accueillir dans le faubourg Sainte-Céline en 1248<sup>50</sup>. Si les dates sont floues, comme toujours concernant le couvent des Cordeliers de Meaux faute d'archives, on peut situer cet accord entre 1234 et 1255. Dès les premières années de présence, les frères mineurs se préoccupent donc d'un accès à l'eau d'une source, quitte à entrer en conflit avec leurs voisins bénédictins en s'appropriant une partie de leurs adductions. Au passage, on notera que le prieuré Sainte-Céline a également investi dans ce type d'infrastructures, à l'instar de l'abbaye Saint-Faron à la même époque. Les fouilles archéologiques menées en

---

<sup>46</sup> Méd. de Meaux : ms. 81, p. 105.

<sup>47</sup> Méd. de Meaux : ms. 81, p. 104.

<sup>48</sup> Voir la carte proposée par O. Bauchet, D. Couturier et N. Paccard, « Les adductions de Meaux... », p. 74.

<sup>49</sup> T. Du Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux...*, t. I, p. 13. L'historien mauriste indique la date de 1258. Or, Pierre de Cuisy est mort en 1255.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 216.

2012 sur le site de l'ancienne prison, qui a fait suite au couvent franciscain, ont mis au jour des fragments de tuyauteries datés des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles<sup>51</sup> qu'il reste cependant difficile à lier avec les conduites menant l'eau depuis les coteaux. Si la mise en place de ces adductions nécessite la mobilisation de moyens conséquents, leur entretien ne va pas sans poser de problème non plus, comme en témoigne le conflit qui éclate en 1344 entre les Cordeliers et les riverains d'une ruelle à proximité du couvent<sup>52</sup>. Après une supplication des franciscains, une lettre royale ordonne au lieutenant du bailli de Meaux, Denis Chertemps, et à Guillaume de Marchières d'enquêter sur ce sujet. Le texte précise que « empres leurs jardins ou hebergemenz soit une ruelle en laquelle l'on ne souloit passer se non par une petite planche mes pour cause des fiens, ordures et terrages que les habitanz du dit lieu ou acun diceulx avoit mis et mettaient de jour en jour » elle était devenue impraticable. Cette voie est endommagée par le passage de « charettes, hommes, femes et bestes chargiées » et les saletés s'y entassent tellement que la fontaine qui alimente en eau le couvent est désormais « estoupée » et que le débit s'en trouve tari. Il est évident ici que l'amoncellement de détritrus a en réalité bouché les conduites d'eau passant dans la ruelle. L'affaire n'est pas considérée comme anodine et l'enquête mobilise un grand nombre de témoins parmi lesquels on peut noter le procureur du roi, l'évêque, le doyen du chapitre, les abbés de Saint-Faron et de Chaage, le prieur de Sainte-Céline, le maire et les échevins, ainsi que différents notables comme Jean et Simon Rose, Etienne de Brunay et des représentants du vicomte. La décision est alors prise d'interdire la circulation des charrettes dans la ruelle et d'en réserver le passage aux piétons et aux cavaliers.

Jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, seuls les établissements religieux semblent avoir été en mesure d'entreprendre la construction de réseaux d'adduction d'eau de grande ampleur, même si l'exemple de la maison de Guillaume de Marchières est là pour nous rappeler que la bourgeoisie fortunée de la ville est capable d'installations coûteuses. Il y a sans doute ici une déformation de la réalité due aux lacunes documentaires concernant Meaux. Dès que les sources deviennent plus prolixes, on voit en effet les autorités politiques agir également dans ce domaine.

### *La fontaine de la division*

---

<sup>51</sup> *Île-de-France, Seine-et-Marne, Meaux, Pôle culturel, Ancienne Maison d'arrêt, Rue des Cordeliers*, rapport de diagnostic, dir. Claude de Mecquenem, INRAP Centre-Île-de-France, juin 2012, p. 53 et 55. On a également retrouvé les restes de conduites de l'époque moderne.

<sup>52</sup> Arch. nat. : JJ 72, f. 357v-358.

On ne connaît qu'une seule fontaine publique à Meaux pour l'époque médiévale<sup>53</sup>. Située devant la cathédrale, elle a été reproduite par Pierre Janvier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle ait été démontée en 1513. Si le curé de Saint-Thibaud est célèbre pour ses illustrations fantaisistes, notamment d'éléments architecturaux disparus depuis longtemps ou de portraits imaginaires d'évêques, cette fois-ci le dessin a été rendu possible par la conservation d'une partie de son décor dans l'hôtel-de-ville<sup>54</sup>. On peut ici faire confiance au dessinateur, d'autant que le programme iconographique qu'il a relevé correspond à un moment particulier de l'histoire municipale meloise. Pierre Janvier et d'autres après lui ont attribué l'érection de la fontaine au comte Thibaud III vers 1200, ce qui est peu plausible. En effet, on ne trouve pas de mention de celle-ci avant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Erigée sur le parvis de la cathédrale, nul doute qu'elle aurait été signalée par l'architecte Nicolas de Chaume lors de son rapport de 1326 concernant l'extension de l'église épiscopale<sup>55</sup>. Il faut en réalité attendre la maîtrise de l'espace public par l'institution municipale pour envisager l'installation de cette fontaine. Or, cette maîtrise est à Meaux très tardive. La commune accordée en 1179 ne fonctionne que de la fin du XII<sup>e</sup> siècle à 1358, date de son abolition suite à la révolte urbaine que l'on sait<sup>56</sup>, et elle ne garde que des prérogatives limitées en matière d'urbanisme. Par contre, le gouvernement qui se met en place autour de 1450, après une longue période de domination par les officiers royaux, engage d'importants travaux de rénovation urbaine qui modifient le paysage de la ville<sup>57</sup>. Cette seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle se caractérise également par un bimunicipalisme qui se traduit par la division de Meaux en deux entités distinctes, la ville et le Marché, ayant chacun leurs propres finances et leurs propres échevins. Et c'est précisément dans ce contexte que la fontaine est érigée par la municipalité gérant la ville, comme le confirme le programme iconographique relevé par Pierre Janvier. D'après son témoignage, la base du monument est composée de quatre bas-reliefs représentant saint Christophe, saint Nicolas, saint Rémy et saint Thibaud, tandis qu'on a donné à la statue d'où jaillit l'eau les traits de Notre-Dame. Or, il s'agit là des titulatures des cinq paroisses de la ville. Manquent saint Saintin, premier évêque de Meaux, et saint Martin à qui sont dédiées les deux églises du Marché. A un moment de l'histoire meloise où les deux communautés d'habitants refusent de partager leurs deniers publics et vivent selon des régimes fiscaux différents, le programme iconographique de la fontaine est bien le reflet de la division qui

---

<sup>53</sup> Ce qui peut paraître insuffisant, mais on rappellera ici que Paris n'en compte alors que seize.

<sup>54</sup> Méd. de Meaux : ms. 79, p. 390.

<sup>55</sup> Henri Stein, « La cathédrale de Meaux et l'architecte Nicolas de Chaume », *Revue de Champagne et de Brie*, 1890, p. 241-248.

<sup>56</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 127-172.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 179-202.

règne entre les habitants. Prétendant l'arrachage de canalisations de plomb par des particuliers, et donc la rupture de son alimentation en eau, les échevins décident son démantèlement en 1513, trois ans après la réunification de la ville et du Marché sous un gouvernement unique. La proximité chronologique des deux événements n'est pas fortuite. Si les édiles choisissent de ne pas réparer les tuyaux conduisant l'eau à la fontaine, c'est bien parce que le programme iconographique de cette dernière n'est plus d'actualité et qu'il était plus sage de mettre fin à ce symbole de la division.

Il n'en reste pas moins que la construction de cette fontaine témoigne des capacités de la municipalité à engager d'importants travaux d'adduction. Si on ignore à partir de quelle source l'eau était conduite jusqu'au centre de la ville, celle-ci provenait sans aucun doute des coteaux septentrionaux, certainement du Blamont où d'autres travaux sont effectués dans les mêmes années. L'eau parcourt donc une distance d'au moins un kilomètre et demi avant de jaillir sur le parvis Saint-Etienne. Avant cela, elle a traversé de multiples propriétés, passé les remparts et suivi un cheminement à travers le dédale des rues du quartier situé dans l'ancienne enceinte gallo-romaine. Autant d'accords avec les propriétaires des parcelles traversées, de creusements, de conduites posées laissent entrevoir l'autorité prise sur la cité par la nouvelle institution municipale. Mais avant de penser au décor urbain, celle-ci s'est aussi engagée dans d'importants travaux visant à protéger les habitants des eaux parfois menaçantes.

## **Maîtriser les eaux**

Développer un tissu urbain dans le méandre d'un fleuve apporte, certes, des avantages majeurs à la fois par l'exploitation de ces eaux et par l'usage du courant pour les moulins et les bateaux, mais il existe une lourde contrepartie : le risque de tout perdre quand la rivière se gonfle, envahit les rues et les champs, avant d'emporter des structures parfois couteuses. Rédigé au XII<sup>e</sup> siècle, le livret du pèlerinage de Saint-Fiacre nous rappelle, dès le récit du premier miracle, la crainte que peut susciter la Marne, puisqu'il rapporte qu'un homme et ses deux fils, tombés du pont, ne furent sauvés de ses eaux impétueuses que grâce à l'intercession de l'ermite irlandais<sup>58</sup>. Si le texte est évidemment composé à la gloire du saint, il évoque également le danger permanent que constitue une rivière.

### *Les inondations : un problème récurrent*

---

<sup>58</sup> Jacques Dubois, *Un sanctuaire monastique au Moyen Âge : Saint-Fiacre-en-Brie*, Genève, Droz, 1976, p. 92-93.

Les chroniques rapportent régulièrement les crues des principaux cours d'eau parce qu'elles sont parfois impressionnantes, mais aussi parce qu'elles bloquent un temps une économie dont la circulation fluviale est un rouage essentiel. Ainsi, pour l'année 1384, la chronique du religieux de Saint-Denis note : « Les principaux fleuves du royaume cessèrent d'être navigables et il devint impossible de les traverser »<sup>59</sup>. Dans sa *Chronique scandaleuse*, Jean de Troyes rapporte qu'en 1460,

Furent les rivières de Seine et Marne moult grandes, tellement que en une nuit la dicte riviere de Marne creust et devint si grande à l'environ de Sainct Mor des Fossez, comme de la hauteur d'un homme et fist plusieurs grands dommages en divers lieux. Et entre les aultres dommages, la dicte rivière vint si grande à un village nommé Claye, et en un hostel illec estant qui est à l'evesque de Meaux, qu'elle en emporta toute la massonnerie du devant dudit hostel où il y avoit deux belles tours nouvellement basties, dedans lesquelles y avoit de belles chambres bien nattées, voires bien garnies de lict, tapisseries et aultres choses qui tout en emporta ladite rivière.<sup>60</sup>

Le même chroniqueur affirme qu'en 1480 « au desgel des rivières de Seine, Marne et Yonne, et toutes autres rivières affluents en Seine, advint plusieurs grands maux et dommages »<sup>61</sup>. Si aucune chronique ne témoigne directement les dégâts causés à Meaux par la Marne, des conséquences des crues sont facilement imaginables. Il est sans doute possible de faire, par exemple, un lien entre les inondations de 1384 et la reconstruction du moulin des Hospitaliers sur le Pont roide l'année suivante. La documentation rapporte bien quelques éléments sur les pertes dues à une montée des eaux. Ainsi, le compte du temporel de l'évêque de Meaux pour l'année 1425-1426 laisse entendre que cette année-là, la rivière est une nouvelle fois sortie de son lit et a recouvert la prairie située entre le couvent des Cordeliers et le coteau de la Justice :

pour ce que environ la Saint Jehan Baptiste les eaues de la rivière de Marne furent si grandes que led. pré, qui estoit prest en estat de faucher, fut gasté desd. eaues qui furent tout par-dessus led. pré et y demeura tant de roil<sup>62</sup> et sentit tellement lad. eaue que il ne valut riens.<sup>63</sup>

Pour 1534, on possède un rapport d'expert portant sur les importants dégâts causés par les inondations sur les terres de la ferme de Beauval, située dans le méandre en amont de la ville<sup>64</sup>.

---

<sup>59</sup> Jean-Pierre Leguay, *Les catastrophes au Moyen Âge*, Paris, Editions Gisserot, 2005, p. 130

<sup>60</sup> Cité par *Ibid.*, p. 120.

<sup>61</sup> Cité par Maurice Champion, *Les inondations en France depuis le Vie siècle jusqu'à nos jours*, t. II, Paris, Dalmont et Dunod, 1859, p. 151.

<sup>62</sup> C'est-à-dire de saletés.

<sup>63</sup> *Comptes du temporel de l'évêché de Meaux (1425-1426)*..., p. 29.

Assurément, habitants, seigneurs et autorités municipales ont dû apprendre à vivre avec les aléas du fleuve. Plusieurs aménagements témoignent en tout cas d'une réelle volonté de lutter contre l'invasion des eaux.

### *Drainage, canalisation et urbanisme*

Le diagnostic archéologique réalisé en 2012 sur une partie de l'ancien site du couvent des Cordeliers<sup>65</sup> a permis de mettre au jour, outre quelques éléments de constructions ayant appartenu à l'établissement franciscain, des traces évidentes de systèmes de drainage antiques et médiévaux. Situé à l'est du Brassat, le terrain est en zone inondable et son occupation nécessitait alors un effort technique pour être viable. Dès l'Antiquité, des solutions semblent avoir été pensées pour remédier à ce problème, les aménagements se traduisant dans les strates archéologiques antiques par des structures en creux signalant des canalisations dont les matériaux ont été ensuite récupérés. Pour l'époque médiévale, les fouilles ont révélé des fragments de tuyaux qui ont pu aussi bien servir à conduire l'eau jusqu'au site qu'à drainer le terrain. La volonté d'assainir le terrain est bien avérée par le repérage d'un puits perdu, sans lien apparent avec les bâtiments du couvent et qu'on ne peut confondre avec une fosse de latrines<sup>66</sup>. Servant probablement de puisard, il prend la forme d'une cloche, traverse l'ensemble des strates antiques et médiévales et sa datation ne fait pas de doute puisqu'il a été comblé au XVI<sup>e</sup> siècle.

La situation du couvent des Cordeliers reste toutefois exceptionnelle. Sans qu'il soit possible de savoir si cela correspond à une volonté politique ou à du simple bon sens, il faut en effet noter que de nombreuses zones inondables ne sont tout simplement pas bâties à l'époque médiévale. C'est le cas, par exemple, du quartier du Marché. Alors que l'enceinte englobe une grande partie de l'île formée par le méandre de la Marne et le fossé Cornillon, les constructions se concentrent autour de la halle et de la rue Cornillon. À l'ouest de cet axe, dans une zone occupée aujourd'hui par la ZAC Luxembourg, les diagnostics archéologiques n'ont révélé qu'une occupation médiévale sous la forme de jardins<sup>67</sup>. Les limons de

---

<sup>64</sup> Arch. dép. Seine-et-Marne : 20 Hdt B 17. En 1535, la même exploitation agricole est ravagée par la grêle.

<sup>65</sup> *Île-de-France, Seine-et-Marne, Meaux, Pôle culturel, Ancienne Maison d'arrêt, Rue des Cordeliers*, rapport de diagnostic, dir. Claude de Mecquenem, INRAP Centre-Île-de-France, juin 2012, 74 p.

<sup>66</sup> Le cas du puits perdu associé à une cave médiévale découverte lors d'un diagnostic rue Cornillon est plus difficile à apprécier et doit correspondre à une installation de latrines (*Île-de-France, Seine-et-Marne, Meaux, 45/47 rue Cornillon*, rapport de diagnostic, dir. Claude de Mecquenem, INRAP Centre-Île-de-France, octobre 2011, 87 p., voir relevé stratigraphique p. 39).

<sup>67</sup> *Meaux (Seine-et-Marne), ZAC Luxembourg, lot D4*, rapport de diagnostic, dir. David Couturier, INRAP Centre-Île-de-France, 2008, 36 p. ; *Meaux (Seine-et-Marne), ZAC Luxembourg, lot D6*, rapport de diagnostic, dir. David Couturier, INRAP Centre-Île-de-France, 2008, 50 p.



débordement identifiés sur les lieux de fouilles montrent bien que, même s'il se trouve à l'intérieur de l'enceinte, le secteur est vulnérable face à une montée des eaux. Dès lors, le regroupement du bâti autour des églises Saint-Martin et Saint-Saintin pourrait s'expliquer par son éloignement de la zone de crue. Sur la rive droite de la Marne, on remarquera qu'à l'exception de la cité entourée de remparts, les zones inondables sont principalement occupées par des prés ou des champs<sup>68</sup>.

A la renaissance des institutions municipales après la longue parenthèse de la guerre de Cent ans, les édiles meldois s'attèlent rapidement à la question. Alors qu'en 1443 Charles VII avait accordé les revenus d'une taxe sur le vin pour financer la réparation des fortifications, la destination première de cette recette est détournée par la municipalité pour effectuer des travaux d'adduction permettant la rétention d'eau à proximité du Brasset. Elle est d'ailleurs rappelée à l'ordre, en 1453, par la Cour des comptes qui refuse d'approuver la comptabilité municipale, les lettres d'octroi du revenu dit de la courte pinte ne portant que sur la réfection des remparts. Toutefois, après négociations, les échevins obtiennent du roi l'autorisation d'élargir à d'autres travaux d'urbanisme l'utilisation des deniers ainsi récoltés<sup>69</sup>.

En 1485, les gouverneurs-échevins entreprennent la canalisation des eaux descendant des coteaux de Crégy, au nord de la ville, appelés également la montagne des Larris, afin d'empêcher l'inondation de la route qui va de Meaux à Crégy. Pour cela, ils font creuser des fossés entre la montagne et le chemin, ainsi que des tranchées en travers de la route, espacées régulièrement, pour favoriser l'écoulement des eaux, et recouvertes de ponts de bois pour permettre le passage routier<sup>70</sup>. En 1489, la municipalité obtient de Jean Clercellier et Gillette Colson, son épouse, la permission de faire passer à travers leur jardin, entre le même chemin et le Brasset, l'égout de l'eau qui descend du Blamont et des coteaux<sup>71</sup>. La captation de l'eau des coteaux, situés entre un kilomètre et un kilomètre et demi, devient un véritable enjeu, non pas pour alimenter des fontaines ou d'autres points d'eau, mais pour prévenir les risques d'inondation. En 1483-84, la municipalité entreprend également de protéger les abords de la rue des Vieux-Moulins des vellétés du lit actuel de la Marne. Pour cela, elle fait construire une digue au niveau du pré aux Mortiers, achetant 160 pieux de 15 pieds de haut et deux pouces de large à un fournisseur de la Ferté-sous-Jouarre<sup>72</sup>.

---

<sup>68</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 313.

<sup>69</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 192-193.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 303-304.

<sup>72</sup> Méd. Meaux : ms. 79, p. 838-839, copie d'extraits du compte de la ville pour l'année 1483-1484.

Ces efforts municipaux de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle pour protéger la ville des eaux environnantes se doublent d'une politique hygiéniste visant à gérer au mieux les éventuelles pollutions pouvant incommoder la population.

## Les eaux sales

Bien qu'on présente trop souvent la ville médiévale comme un cloaque à ciel ouvert<sup>73</sup>, il a sans nul doute existé très tôt une conscience des enjeux liés à l'hygiène urbaine. Comme le note, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe de Beaumanoir dans ses *Coutumes du Beauvaisis*, « bonne chose est que l'en tiegne les rues netes »<sup>74</sup>. S'il ne faut pas tomber dans le piège d'une image idéale de l'espace urbain médiéval, on doit garder à l'esprit la recherche constante d'un air bon ou d'une eau saine, même si ces efforts restent éloignés de nos critères contemporains.

### *Pollution et artisanat*

Le développement économique de la ville, comme centre de production artisanal, s'accompagne d'une pollution évidente des eaux fluviales<sup>75</sup>. Exemple significatif, la teinture des draps nécessite des aménagements permettant l'évacuation des eaux sales qui en résultent. Pour cela, des fossés, des rigoles ou peut-être des canalisations parcourent les propriétés ou les rues avant de déverser les résidus dans la rivière. Ainsi, en 1276, Colart de Chambry verse deux sous au comte pour « le conduit qui moine hors l'eaue de la tainture »<sup>76</sup>. En fait, l'ensemble des activités de transformation de la laine ou du cuir est potentiellement polluant. Laineurs, cardeurs et foulons participent à l'amoncellement de rejets d'ordures dans la rivière<sup>77</sup>. Quant aux tanneurs, leur situation géographique répond bien évidemment à la même problématique. Si l'actuelle rue du Tan se trouve à l'est de la cité, en amont du cours de la

---

<sup>73</sup> Jean-Pierre Leguay, *La pollution au Moyen Âge*, Paris, Gisserot, 1999. Pour une critique de cette vision, remontant à Guizot qui lit « dans la réalité artisanale du XIX<sup>e</sup> siècle les traces de l'archaïsme médiéval », voir André Guillerme, *Les temps de l'eau...*, p. 106-107. Plus récemment, des spécialistes de l'histoire urbaine médiévale sont revenus sur la question, montrant la volonté précoce des autorités municipales de lutter contre les pollutions, par exemple Elisabeth Crouzet-Pavan, « Les eaux noires. Essai sur le miasme et la salubrité dans la ville médiévale », in *Ad libros! : mélanges d'études médiévales offerts à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*, dir. J.-F. Cottier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2009, p. 265-280.

<sup>74</sup> Philippe de Beaumanoir, *Coutumes du Beauvaisis*, t. I, éd. Amédée Salmon, Paris, Picard, 1899, p. 361-362.

<sup>75</sup> La pollution des eaux par les activités humaines ne s'arrête évidemment pas aux cours d'eau. Les auteurs médiévaux et modernes soulignent par exemple le danger des latrines polluant les puits par infiltration. On ne dispose cependant pas de sources sur ce problème qui touche directement la question de l'accès à une eau potable.

<sup>76</sup> Auguste Longnon, *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. II, Paris, Imprimerie Nationale, 1904, p. 98.

<sup>77</sup> J.-P. Leguay, *La pollution au Moyen Âge...*, p. 26-27.

Marne et près de la partie amont de l'ancien Brasset, sa désignation reflète en réalité une installation moderne relativement incommode<sup>78</sup>. A l'époque médiévale, la documentation écrite et les fouilles archéologiques montrent que les tanneurs concentrent leurs activités vers le quartier Saint-Rémy<sup>79</sup>, autour de la rue du même nom et de la rue des Vieux-Moulins, c'est-à-dire en aval des deux chenaux. Cet emplacement minimise les conséquences sur les eaux fluviales et ne doit certainement rien au hasard. On la retrouve dans de nombreuses villes, comme Amiens ou Troyes, où les tanneurs s'installent en aval des autres activités, bénéficiant des rejets d'alun des teinturiers et des foulons et évitant une décoloration des draps par l'oxydation de leur tanin si ces derniers étaient traités en aval de leur activité<sup>80</sup>.

La boucherie est, par contre, longtemps située dans la partie orientale de la cité. Englobée par l'enceinte médiévale dans son secteur nord-est, elle était dans un premier temps à l'extérieur des fortifications gallo-romaines. L'évacuation de ses déchets se faisait alors sans doute par un cloaque débouchant dans le Brasset ou, peut-être, dans les fossés de la ville. La présence d'une rue « Merderet »<sup>81</sup> dans le paysage toponymique de ce quartier en témoigne de façon probante. Celle-ci est mentionnée pour la première fois en 1290 sous la terminologie de *vicus merdosus*<sup>82</sup>. Sa désignation reprend une pratique courante du XIII<sup>e</sup> siècle que l'on rencontre à Troyes dès 1208 et dans d'autres villes comme Amiens, Auxerre, Noyon ou Provins<sup>83</sup>. L'appellation suffisamment imagée ne demande pas de commentaires supplémentaires pour imaginer l'état sanitaire du conduit...

### *La réponse des autorités municipales*

Faute d'une documentation adéquate, il est impossible de décrire l'action publique avant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Certes, comme le fait remarquer Jean-Pierre Leguay, cette période voit une accélération des mesures d'hygiène dans les villes françaises<sup>84</sup>, mais il pourrait s'agir d'une illusion due à une meilleure conservation des sources archivistiques. En effet, les emplacements de la tannerie ou de la boucherie (au début située en dehors de

---

<sup>78</sup> *Dictionnaire topographique et historique des rues de Meaux*, t. I, Meaux, SLHB, 1988, p. 134 renvoie à un plan de 1620 pour sa première dénomination. Le lien fait dans cette notice avec la tannerie médiévale est abusif et ne recoupe en rien la documentation.

<sup>79</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 226-227.

<sup>80</sup> A. Guillerme, *Le temps de l'eau...*, p. 109.

<sup>81</sup> *Dictionnaire topographique et historique des rues de Meaux*, t. I, p. 125. Les auteurs de la notice n'ont pas identifié l'origine médiévale de cette rue.

<sup>82</sup> Méd. Meaux : ms. 62, f. 110v.

<sup>83</sup> A. Guillerme, *Le temps de l'eau...*, p. 114.

<sup>84</sup> J.-P. Leguay, *La pollution au Moyen Âge...*, p. 81ss.

l'enceinte) pourraient être le résultat d'une planification urbaine répondant à une politique volontariste des autorités.

La renaissance des institutions municipales après la guerre de Cent ans s'est traduite, on l'a vu, par une vague de travaux d'adduction et d'aménagement afin de maîtriser les eaux des coteaux et de la Marne. Celle-ci est accompagnée d'une série de mesures visant à assainir l'espace urbain. Pour protéger les consommateurs d'eau fluviale, un règlement est édicté, en 1493, par la communauté des habitants du Marché pour obliger les tanneurs du quartier à laver leurs cuirs en aval de la poterne du Chauffour, passage emprunté par les riverains pour puiser l'eau de la rivière<sup>85</sup>. On veille également à ce que les égouts n'incommodent par les voisins et des accords sont trouvés pour dévier ou non les cloaques incriminés. Ainsi, en 1494, les administrateurs de l'hôpital Jean Rose demandent à ce que le conduit des égouts de la rue Saint-Rémy, qui passe dans leur enceinte, soit déplacé pour couler le long de la rue jusqu'à la porte de la ville où il se jetterait dans le fossé. Cette requête leur est accordée par la municipalité, sous couvert toutefois d'une période probatoire pendant laquelle on pourrait revenir à la situation initiale si le préjudice s'avérait trop grand pour les riverains<sup>86</sup>. En cas d'encombrement, les échevins peuvent aussi financer un curage. En 1483-84, le receveur de la ville verse quinze sous à deux hommes « pour avoir vidé, décombré les fiens qui estoient au conduit de l'Escorcherie depuis la rue jusques aux murs de la cité et avoir mis les immondices en un tas près les murs de la cité »<sup>87</sup>. On doit peut-être lier cette commande à l'épidémie qui sévit alors dans la ville, puisque la même année quatre processions générales sont organisées pour faire cesser la « mortalité et peste » dont meurent de nombreux habitants<sup>88</sup>. Les particuliers peuvent eux aussi faire appel à des maîtres de basses œuvres, dont la spécialité est le curage des latrines. La ville de Meaux en possède au moins un au XIV<sup>e</sup> siècle comme le montrent les comptes de Jeanne d'Evreux. En effet, en 1336, l'intendant du douaire de la reine fait appel à Jean de Saint-Denis, « demourant à Meaulz, mestre des basses œuvres », et à son valet Herbelot Helin, pour travailler trois jours à curer les « chambres aisiées » du château de Crécy<sup>89</sup>.

L'action la plus spectaculaire en matière d'hygiène est sans doute le déplacement de la boucherie, décidé en 1457<sup>90</sup>. Celle-ci était à l'origine en dehors de l'enceinte gallo-romaine, entre les murs de la ville et le Brassat. Mais l'extension des fortifications du côté du levant a

---

<sup>85</sup> Méd. Meaux : ms. 86, p. 321.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 311.

<sup>87</sup> Méd. Meaux : ms. 79, p. 839.

<sup>88</sup> *Id.*

<sup>89</sup> Arch. nat. : KK 3 B, f. 274-274v.

<sup>90</sup> M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 194-195.

enfermé l'écorcherie dans une zone à forte densité. Surtout, la prolongation de la muraille rend plus complexe l'évacuation des eaux sales vers le Brassat. En positionnant la nouvelle boucherie au sud de la paroisse Saint-Christophe, les édiles ne font certes pas sortir l'activité de l'enceinte, mais la rapprochent considérablement du cours principal de la Marne. Désormais, l'évacuation des déchets résultant de l'abattage se fait directement dans la rivière, en aval des moulins du Pont Raide et en amont des tanneries de la rue des Vieux-Moulins. Il est clair que le gouvernement municipal entend concentrer dans le secteur de la rue Darnetal et de la Juiverie un certain nombre d'activités incommodes pour les habitants. En 1519, c'est le marché des poissons, qui se déroulait jusque là sur le parvis de la cathédrale, qui est transféré dans le quartier de la Juiverie, afin d'éviter tout risque de peste.

Ce transfert clôture bien un véritable cycle de mesures destinées à éloigner les risques sanitaires. La Marne, en cette fin de Moyen Âge, devait parfois ressembler à un réceptacle d'égouts. Outre les déchets de la production industrielle des drapiers et des tanneurs, elle accueille désormais les restes de la boucherie et de la poissonnerie. Mais ne nous trompons pas en lisant dans cet usage un manquement à l'hygiène publique. Le déversement dans le fleuve des ordures a bien comme objectif d'évacuer, grâce à son courant, les eaux noires de la ville, porteuses d'épidémies. On peut même se demander si le déplacement de la boucherie n'est pas motivé par le fait que le Brassat, dont le débit ne cessera de faiblir à l'époque moderne, ne remplit plus aussi efficacement ce rôle. En même temps, des mesures sont prises pour que la population ait accès à une eau propre, comme l'interdiction de polluer en amont des points de puisage.

Il reste que l'eau de la Marne est loin de satisfaire tous les besoins. Les puits permettent bien évidemment de se fournir en eau près de son domicile. On est toutefois mal renseigné sur leur généralisation et sur la qualité de l'eau. Il est sans doute significatif que les établissements religieux, aux moyens financiers importants, s'efforcent systématiquement de capter les sources des coteaux septentrionaux dont l'eau est certainement jugée plus saine, mais dont l'accès constitue un véritable luxe.